

Décision Générale colonial

Décision n° 191 13 février 1953

n° 191 13

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 13 février 1953
Numéro JO n° 4 du 01/03/1953	Date du numéro 1 mars 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont promus, pour compter du 1er janvier 1953, dans le Cadre est nommé, pour compter du 1er mars 1953, Régisseur de la Caisse d'avance créée par arrêté susvisé du 19 novembre 1952 pour le paiement des dépenses d'approvisionnement en viande fraîche des ouvriers du chantier de la route d'Ethiopie.